



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE  
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH  
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD  
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE  
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE  
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT  
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO  
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG  
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

---

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Personnel – Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels**

Direction Bâtiments et Énergie :

Le poste de Directeur.rice Bâtiments de la Direction Bâtiments et Energie est à pourvoir. En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

La personne recrutée aura pour missions :

- La mise en œuvre de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources de la collectivité dans le cadre de la planification des opérations de rénovation et de construction sur l'ensemble du bâti de la Ville de Dijon et de Dijon métropole et sa déclinaison au niveau opérationnel des services.
- Le pilotage de la gestion administrative, financière et des ressources humaines de la direction, en appui des équipes et en conformité avec la législation et les règles de la comptabilité publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs en chef territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Direction Animation du Tissu économique :

Le développement économique et social du territoire relève d'une compétence essentielle de la Métropole qui concourt à son rayonnement et à son attractivité. Dans cet objectif, Dijon métropole accompagne les entreprises et porteurs de projets locaux et extérieurs pour concrétiser leurs ambitions et surmonter les difficultés.

Le poste de comptable du service a été transféré le 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la Direction des Finances dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme comptable. Or, en réalité, les missions comptables de ce poste ne représentaient pas l'intégralité des missions : certaines activités importantes du service, comme le suivi et l'instruction des subventions et conventions, ainsi que la préparation budgétaire en lien avec la Direction des Finances doivent continuer d'être assurées directement par le service.

Aussi, il est proposé de créer un poste de gestionnaire chargé du suivi des subventions et du relais administratif et financier entre le service, la Direction des Finances et les différents partenaires et projets d'envergure (territoire d'innovation de l'alimentation durable et enseignement supérieur notamment).

L'agent recruté sera donc chargé de l'instruction et du suivi des subventions dont un grand nombre ne relèvent pas forcément des filières d'excellence, comme celles attribuées à l'incubateur DECA de Bourgogne-Franche-Comté, Initiative Côte d'Or, le réseau d'appui à la création d'entreprises BGE, la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, etc. L'agent sera également le référent administratif et financier auprès de la Direction des Finances et des autres partenaires (Syndicat mixte de l'Aéroport, la SPLAAD, la Banque des Territoires et la vingtaine de partenaires du projet TI Alimentation durable et les établissements d'enseignement supérieur). Enfin, l'agent devra collecter les données pour l'élaboration des budgets prévisionnels du service.

Le poste est ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Direction de la Commande publique et des Moyens généraux :

Une nouvelle unité de travail « Aménagement des locaux » est créée pour répondre aux besoins et objectifs stratégiques et opérationnels de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon en matière d'affectation des locaux de travail :

- Bénéficier d'un système de gestion de l'aménagement et de l'occupation de ses sites,
- Améliorer la stratégie immobilière en lien avec les usages des locaux permettant de gérer le parc immobilier,
- Optimiser les sites actuels dans leur usage,
- Veiller au respect des règles de sécurité applicables sur les sites,
- S'adapter aux défis et besoins de demain (dont les besoins émergents, notamment en raison de la crise sanitaire (travail à distance, co-working, nomadisme lié à certaines fonctions, besoin d'espaces alternatifs, etc.).

Cette unité sera composée de quatre référents de site dédiés avec une gestion en portefeuille d'un premier périmètre de sites, représentant 90% des agents occupant des fonctions tertiaires :

- Site "Rue de l'Hôpital"
  - Dumay
  - Vogue
  - Hôtel métropolitain
  - Hôtel de ville
  - Mayence – Dallas – Grimm
  - Les sites relevant de la Direction des Sports
  - Les sites relevant de la Direction de la Culture
- Les autres sites feront l'objet d'études ultérieures.

La répartition des missions reposera sur la création de 4 portefeuilles de sites :

	<b>Portefeuille 1</b>	<b>Portefeuille 2</b>	<b>Portefeuille 3</b>	<b>Portefeuille 4</b>
Référent de site	Référent 1	Référent 2	Référent 3	Référent 4
Binôme	Binôme : référent 2	Binôme : référent 1	Binôme : référent 4	Binôme : référent 3
Sites	Heudelet	Dumay	Hôpital	Sites culturels
	Hôtel de Ville	Mayence	Grimm	Sites sportifs
	Vogue	Dallas		

Cette unité de travail doit permettre de centraliser la mission de « référent de site » au sein d'un même service, pour développer de nouvelles activités et harmoniser les missions des agents ainsi dédiés à la fonction. La création de portefeuilles de sites, gérés par un référent, favorisera une gestion souple et une meilleure couverture des bâtiments et donc des besoins des agents les occupant.

Les agents "référents de site" travailleront en binôme pour concilier au mieux la gestion des absences (congés, formations...) et la qualité de service rendu auprès des usagers des sites.

La mission principale confiée au référent d'un portefeuille de sites sera de veiller à la bonne affectation des locaux par les usagers et, à titre plus accessoire, à leur bon fonctionnement ainsi qu'à celui de leurs installations, en lien avec les autres services, les prestataires et les occupants.

Les référents actuels, au nombre de 4, assurent des fonctions hétéroclites, sont rattachés à des services et collectivités différents et assument d'autres missions qui ne seront pas reprises par la Direction de la Commande publique et des Moyens généraux. Ils représentent aujourd'hui en équivalent temps plein l'équivalent de 2,5 ETP sur des fonctions de référents de sites reprises dans le cadre de la nouvelle organisation et qui seront enrichies par les activités complémentaires indiquées.

Sur les quatre postes :

- Trois postes sont issus d'autres services de Dijon Métropole et seront transférés au sein de la nouvelle unité, dont deux postes budgétaires d'agents de maîtrise et un poste budgétaire d'adjoint technique qu'il convient de supprimer et recréer sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise.
- Un poste d'agent de maîtrise provient de la Ville de Dijon. Il convient donc de créer un poste budgétaire relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise à Dijon Métropole. L'agent qui l'occupait exerçait la mission de « référent de site » à hauteur de 50% de son activité. Le poste à la Ville de Dijon sera éventuellement supprimé en fonction de l'étude réorganisationnelle en cours sur un possible redéploiement des missions dans le cadre d'une délibération générale sur la refonte des postes budgétaires.

S'agissant d'un service commun avec la Ville de Dijon, le coût à la charge de la Ville (via une diminution de son attribution de compensation) fera l'objet d'une évaluation par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées courant 2023.

Cette nouvelle organisation a été soumise à l'avis du Comité Social Territorial du 3 mars 2023.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer ou supprimer le cas échéant** les postes suivants :
  - à la Direction animation du tissu économique, création d'un poste de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
  - à la Direction de la Commande publique et des Moyens généraux, création de deux postes d'agents de maîtrise et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- **d'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel à la Direction Bâtiments et Énergie dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 86	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN